

## **Les effets de l'action publique territoriale sur le développement des loisirs pédestres. Le cas de la rive française du lac Léman**

Yohann RECH  
Maître de conférences  
Laboratoire VIPS<sup>2</sup> (EA 4636)  
UFR STAPS, Université Rennes 2  
[yohann.rech@univ-rennes2.fr](mailto:yohann.rech@univ-rennes2.fr)

Jérôme PIRIOU  
Professeur-assistant en management du tourisme  
La Rochelle Business School, Excelia Group  
[piriouj@excelia-group.com](mailto:piriouj@excelia-group.com)

Christophe CLIVAZ  
Professeur associé  
Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne  
[christophe.clivaz@unil.ch](mailto:christophe.clivaz@unil.ch)

Le littoral est le théâtre de pratiques récréatives et ludiques importantes dans les sociétés occidentales depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Corbin, 1998), devenant même une destination touristique privilégiée (Duhamel et Violier, 2009). Le littoral ne se limite toutefois pas aux espaces maritimes, mais intègre aussi les espaces lacustres, si l'on se réfère notamment à l'acception juridique. Sur les lacs, le trait linéaire côtier fait également l'objet de pratiques pédestres, parfois intenses, demandant une régulation politique de l'activité. Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons comprendre comment la randonnée pédestre (et plus globalement les loisirs pédestres) participe au travers de sa gouvernance à transformer l'action publique (Haschar-Noé, 2009). La question de la régulation politique de l'activité, notamment dans les espaces protégés, se pose également avec acuité puisque celle-ci peut relever d'une gestion autoritaire, concertée ou d'un « laisser-faire » (Mounet, 2007). À partir d'une étude de cas de la rive française du lac Léman, cette recherche analyse le territoire à travers trois dimensions : l'étude des politiques publiques d'aménagement du littoral ; l'analyse des formes de gouvernance (Le Galès, 2010) des activités de marche au travers des interactions entre acteurs publics et privés ; les conflits d'usage et les appropriations territoriales. Le matériau empirique de cette étude repose sur des entretiens semi-directifs réalisés avec les principaux acteurs du territoire (élus, associations, gestionnaires, techniciens, etc.), sur des observations ethnographiques des principaux itinéraires de marche et sur l'analyse de nombreux documents officiels et réglementaires.

A partir d'une analyse des politiques locales dans l'aménagement des sentiers, l'accueil du public et les modes de régulation des pratiques, nous verrons que ce littoral dispose d'un sentier très inégalement développé sur l'ensemble de la rive. L'évolution de l'attribution des compétences (principalement concernant le tourisme et la gestion de l'environnement naturel) et la reconfiguration des territoires d'action engendrés par la récente modification du cadre législatif (Loi NOTRe) ont transformé et reconfiguré le rôle des acteurs. Malgré ce nouveau cadre intercommunal, nous observons des politiques communales très disparates en matière

d'accessibilité de la rive, qui se traduisent par exemple par une multitude de propriétés privées ne respectant pas la servitude de marchepied et empêchant la continuité du sentier. Le rôle des associations (sportives, environnementales et militantes) est cependant décisif pour faire évoluer les politiques locales et rendre l'accès public au sentier littoral.

Corbin, A. (1998). *L'occident et le désir de rivage 1750-1840*. Paris : Flammarion

Haschar-Noé, N. (2009). L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance territoriale ». *Espaces et Sociétés*, 2009/3, n°138, p. 115-133

Le Galès, P. (2010). « Gouvernance », In L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

Mounet, J.-P. (2007). Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, 15, p. 162-166